



VILLE DE BISCHWILLER

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex
Tel : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

PROCÈS-VERBAL

**Séance du conseil municipal du samedi 5 avril 2014,
en Salle de Réception de l'Annexe du Lion d'Or.**

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
Point n° 2 – ELECTION DU MAIRE	3
Point n° 3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.....	4
Point n° 4 – ELECTION DES ADJOINTS.....	4

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	32
Membres absents sans pouvoir :	1

Membres présents :

Groupe « Unis pour Bischwiller » :

- NETZER Jean-Lucien
- MULLER-HIRTNER Michèle
- GRESS Raymond
- GRUNDER-RUBERT Michèle
- DATIN Jean-Pierre
- RECOLIN-CHATELAIN Sabine
- BECKER Gérard
- KIENZ Cathy
- MAIRE-GROSS Palmyre
- BRAYE Francis
- VOGT Sophia
- KAHHALI Yves
- DE SANTO Marie
- WIRTH Patrick
- SONNTAG Lavinia
- FRITSCH Gustave
- UNTEREINER Delphine
- WEISS Gilles
- MECKES Anne
- BREINER Jean-Claude
- KARATEKIN Ozlem
- VAN CAEMERBEKE Maxime
- KIEFER-VOGT Sylvie
- SONNTAGE Thierry
- GRZESIAK Sandrine

Groupe « Bischwiller réussit » :

- ECKERT René
- ARNOULD Sylvie
- KUNTZEL Jean-Claude
- FERFOURI Nicole
- BARTHOLOME Maurice
- KRATZ Véronique
- HUTTEL Gilbert

Membre absent excusé avec pouvoir :

- MERTZ Patrick, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller »

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Monsieur Gustave FRITSCH, doyen d'âge.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 07.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 07.04.2014

Point n° 2 – ELECTION DU MAIRE

Rapport présenté par Monsieur Gustave FRITSCH, doyen d'âge.

En application des articles L 2122-7 et L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à élire un maire.

Celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Monsieur Raymond GRESS, au nom du groupe « Unis pour Bischwiller » propose la candidature de Monsieur Jean-Lucien NETZER.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Bulletins blancs.....	8
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue	13

Monsieur Jean-Lucien NETZER a obtenu : 25 voix (vingt-cinq)

Monsieur Jean-Lucien NETZER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Date de publication : 07.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 07.04.2014

PV du conseil municipal du 05.04.2014

Point n° 3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « *quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* ».

Auparavant, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nombre d'adjoints. Il est rappelé que ce nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

FIXE à 9 (neuf) le nombre d'adjoints.

Date de publication : 07.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 07.04.2014

Point n° 4 – ELECTION DES ADJOINTS

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

En application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir fixé le nombre d'adjoints, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Depuis la loi 2007-128 du 31.01.2007 qui entre en application à compter des élections municipales de 2008, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 (*au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu*).

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

Monsieur le Maire propose, au nom de la liste « Unis pour Bischwiller » la liste d'adjoints suivante :

1. Michèle MULLER-HIRTNER
2. Raymond GRESS
3. Michèle GRUNDER-RUBERT
4. Jean-Pierre DATIN
5. Sabine RECOLIN
6. Gérard BECKER
7. Cathy KIENTZ
8. Palmyre MAIRE-GROSS
9. Yves KAHHALI

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	33
Bulletins blancs ou nuls	8
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue.....	13

La liste d'adjoints de « Unis pour Bischwiller » ayant obtenu 25 voix (vingt-cinq),

Michèle MULLER-HIRTLEr a été proclamée premier adjoint
Raymond GRESS a été proclamé deuxième adjoint
Michèle GRUNDER-RUBERT a été proclamée troisième adjointe
Jean-Pierre DATIN a été proclamé quatrième adjoint
Sabine RECOLIN a été proclamé cinquième adjointe
Gérard BECKER a été proclamé sixième adjoint
Cathy KIENZT a été proclamée septième adjointe
Palmyre MAIRE-GROSS a été proclamée huitième adjointe
Yves KAHHALI a été proclamé neuvième adjoint.

Date de publication : 07.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 07.04.2014

Le Maire,
Jean-Lucien NETZER